

DEC105284DAJ

Décision portant modification de la décision donnant délégation de signature (Délégation Midi-Pyrénées)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100027DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° 105152DR14 portant nomination de Mme Ingrid BONET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Midi-Pyrénées du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – L'article 3 de la décision n° 100027DAJ du 21 janvier 2010 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

*« **Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale, et de Mme Carine DESAULTY, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Ingrid BONET, responsable du service des ressources humaines, et à M. Jean-Paul SWERTS, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives ».*

Art. 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2011

Alain FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.21. Instituts